

2 Politique

Dialogue politique

L'ambition de dénouer les désaccords



Les membres du bureau.



Vue partielle des membres de la commission 1.

J.K.M

Akanda/Gabon

Les membres des commissions 1 et 2 s'attendent à lever leurs divergences. En cas de persistance, elles devraient être soumises à l'examen des membres du bureau du Dialogue national avant une éventuelle intervention des co-facilitateurs.

LA course contre la montre semble être enclenchée du côté du stade d'Angondjé où, hier, les membres des

commissions "La réforme des institutions et la consolidation de l'État de droit" et "Les réformes électorales" s'affairaient à lever leurs désaccords autour de thématiques relatives, entre autres, au mode de désignation du président de la Cour constitutionnelle et de la présidence du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), de manière à boucler leurs travaux le 25 mai prochain, date officielle de clôture des assises.

Aux yeux des représentants de l'opposition, il est primordial que le président de la Haute juridiction

soit désormais élu par ses pairs, à l'image de ceux de l'Assemblée nationale et du Sénat. De même, à les entendre, il importe que le chef de l'État soit désormais dessaisi de la présidence du CSM.

Dans l'un et l'autre cas, avancent-ils, cela contribuerait à renforcer davantage, d'une certaine manière, l'indépendance des juges constitutionnels et des magistrats. Des arguments rejetés par les représentants de la majorité. Lesquels, selon certaines indiscretions, argueraient de l'indépendance des membres du corps judi-

ciaire, au vu des dispositions constitutionnelles et du principe de la séparation des pouvoirs.

C'est dire que la recherche du consensus n'est guère aisée. D'autant plus que, selon certains observateurs, les positions des uns et des autres ne seraient pas dénuées d'arrière-pensées politiciennes.

Quoiqu'il en soit, si ces points divergents subsistent, ils seront soumis à l'examen des membres du bureau du Dialogue politique, conformément au règlement intérieur de ces assises. Avant une éventuelle intervention des co-

facilitateurs, en cas de persistance des désaccords.

Toutefois, au-delà de ces divergences, les membres des commissions sus-mentionnées seraient parvenus à des consensus autour de la limitation des mandats politiques, les modalités de saisine des juridictions en cas d'introduction des requêtes en annulation des scrutins électoraux, etc. Autant de thématiques sur lesquelles ils avaient planché en même temps que la réforme du Conseil national de la démocratie (CND), l'élaboration d'une loi de programmation judiciaire, le redécoupage des

circonscriptions électorales, la révision du Code électoral, le financement de la campagne de l'élection présidentielle, la révision du fichier électoral, la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge des élections politiques (ministère de l'Intérieur, Cour constitutionnelle, Cénap, etc.).

Reste que les travaux des commissions sus-mentionnées ont entraîné le report sine die de la plénière de compte-rendu des commissions. Laquelle était prévue pour se tenir hier.

Conseil municipal de Libreville/Examen et adoption du budget primitif 2017

L'appréciation des conseillers attendue aujourd'hui

L.R.A.

Libreville/Gabon

LA session ordinaire du conseil municipal de la commune de Libreville, à effet d'examiner et adopter le budget primitif de l'exercice 2017, s'est ouverte hier par les travaux en commissions. Le projet de budget primitif de la commune de Libreville pour l'exercice 2017, soumis à approbation des élus locaux, s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 26 089 004 056 francs CFA. Contre 26 785 525 687 francs CFA en 2016. Soit une baisse de 696 521 631 francs CFA.

"Le projet de budget soumis à votre appréciation et adossé au contexte macroéconomique national requiert beaucoup de prudence", a rappelé aux conseillers, la présidente du conseil municipal, Rose Christiane Ossouka Raponda. Elle a par ailleurs souligné que le présent projet de budget préserve les grands équilibres entre ses sections ordinaire et extraordinaire. "Il permettra, a ajouté l'édile de la capitale, de poursuivre les efforts d'assainissement et d'orthodoxie engagés depuis 2014 d'une part, et



Le bureau du conseil municipal de Libreville lors de la session ordinaire.



Le gouverneur de la province de l'Estuaire, Diderot Kébila, a assisté aux travaux.



Sur les 151 conseillers municipaux de Libreville, 149 ont répondu présents lundi.

d'amélioration continue des performances en matière de recouvrement des recettes et

d'efficacité de la dépense, d'autre part". Grâce à ces efforts, a-t-elle poursuivi, les

crédits alloués aux arrondissements seront reconduits aux taux de l'exercice

écoulé, quand ceux affectés à l'investissement connaîtront une diminution.

C'est aujourd'hui que les élus locaux doivent adopter ledit budget.